



Élève giflé par une cantinière

Par **mouse**, le **30/03/2011** à **16:37**

Bonjour,
une cantinière de l'école de mon fils a giflé un enfant (suite à une insulte).
Elle s'est ensuite mise en maladie et doit maintenant reprendre sa place.
Est-ce légal de la part de la mairie de la réintégrer suite à ce que je crois être une grave faute professionnelle ?

Par **Marion2**, le **30/03/2011** à **17:22**

Vous ignorez la suite qui a été donnée à cette affaire et vous n'avez pas à juger la décision prise par la Mairie.

Ce n'est pas votre enfant qui a été giflé et vous ignorez pourquoi cette personne a perdu son contrôle.

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **21:53**

Vous n'avez pas votre mot à dire sur la sanction disciplinaire. Par contre, quoi qu'est fait votre fils, elle n'avait pas le droit de le frapper, vous pouvez porter plainte pour violence.

Par **Marion2**, le **31/03/2011** à **18:55**

Ce n'est pas son fils. C'est un enfant fréquentant la même école que son fils.

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **11:00**

ah oui, effectivement

Donc elle n'a rien à dire dans l'affaire